

## Séance du 9 décembre 2016

L'an deux mille seize, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 05.12.2016

**PRESENTS** : MM. Vincent CARRE, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER, Mme Patricia AMBAYRAC, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Marc GIRARD.

**ABSENT** : M. Eric REYGASSE, M. Pierre DESENFANT, Mme Arlette DELHOTE, M. Philippe PECON et Mme Stéphanie BONNAUD.

Monsieur Marc GIRARD a été élu secrétaire de séance.

---

### 2016/58 - Budget principal 2016 – Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b>Objet</b>	<b>Dépense (D) / Recette (R)</b>	<b>Diminution sur crédits</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
		Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros
Frais d'études	D	2031	1000,00		
Matériel de bureau et informatique	D			2183	1000,00

L'Assemblée approuve les virements ci-dessus à l'unanimité.

### 2016/59 - Budget principal – Autorisation de paiement en d'investissement avant le budget primitif 2017

Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif de la Commune peut être autorisé par le Conseil municipal à engager, liquider, mandater des dépenses sur la section d'investissement dans la limite

du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite des comptes 16 et 18, et des opérations d'ordre d'investissement.

Compte tenu des délais de transmission par les services de l'Etat des éléments indispensables à l'élaboration du budget (état des bases, principales dotations ...), son vote ne pourra en principe intervenir que dans le courant du mois de mars.

Dans l'intervalle, et afin d'assurer la continuité des opérations d'investissement en cours, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite prévue par la loi.

Considérant le vote du budget principal 2016 et des différentes décisions modificatives qui ont suivies, notamment la précédente délibération,

Le Conseil municipal,

APPROUVE la proposition qui est faite,

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du **budget principal** de la Commune, pour les montants suivants :

Chapitre	Crédits votés 2016	Autorisation 2017
21	8 600,00 €	2 150,00 €
23	215 104,89 €	53 776,22 €

Monsieur Eric REYGASSE entre dans la salle et participe aux débats qui suivent.

### **2016/60 - Personnel communal – Modification du contrat de Mme Florence GERY**

Considérant le contrat à durée déterminée signé le 19 décembre 2009 avec Mme Florence GERY en application des dispositions de l'article 3 alinéas 6 et 9 de la loi du 26 janvier 1984 pour la restauration scolaire, ainsi que ces avenants du 21 décembre 2012, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et du 1<sup>er</sup> octobre 2014,

Considérant que le taux de rémunération du contrat en cours,

Monsieur Marc GIRARD, conseiller municipal, propose à l'assemblée de modifier la rémunération de cet emploi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La rémunération actuelle de cet emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est basée sur l'indice brut 334 indice majoré 317. M. GIRARD propose de baser cet emploi sur l'indice brut 342 indice majoré 323.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le la rémunération de Mme Florence GERY comme indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. GIRARD précise qu'il étudier la possibilité de passer le contrat de Mme GERY à temps complet au vu des heures complémentaires qui sont faites.

### **2016/61 - Ecole – Matériel pour la psychologue scolaire**

Monsieur le Maire présente un courrier de la Mairie d'Ambazac précisant que la psychologue scolaire intervenant sur les écoles du secteur doit disposer de matériel et méthode mise à jour pour permettre aux enfants de 6 ans à 16 ans une évaluation de leur besoin et d'aider à la décision de leur orientation. La Mairie d'Ambazac propose aux communes concernées de participer financièrement à l'acquisition de ce matériel au prorata des effectifs des écoles.

Le coût du matériel s'élève à la somme de 1 678,80 € TTC. La participation de Jabreilles les Bordes est prévue à hauteur de 26,03 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer financièrement à l'acquisition de matériel pour la psychologue scolaire à hauteur de 26,03 €.

### **2016/62 - Communauté de communes – Fusion et représentativité**

Monsieur le Maire indique que les Communautés de communes actuelles qui vont fusionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour devenir la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature demandent quels seront les élus représentant la Commune de Jabreilles les Bordes au sein de la nouvelle structure.

Il informe que les maires vont représenter leur commune sauf exception. Ce qui est encouragé par M. Bernard DUPIN, actuel président de la Communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion. De façon à préserver une continuité des projets communautaires, les délégués actuels continueraient de participer aux commissions communautaires.

Monsieur le Maire informe qu'il représentera bien la Commune auprès de la nouvelle communauté de communes.

Il reste maintenant à connaître le délégué suppléant. Selon les textes, ce dernier est choisi en fonction de l'ordre du tableau.

Le Maire demande donc à M. Eric REYGASSE, premier adjoint au maire, s'il prendra la fonction de délégué suppléant. M. REYGASSE ne souhaite pas avoir cette fonction.

Le Maire demande à M. Joël GALLARD, deuxième adjoint au maire, s'il prendra la fonction de délégué suppléant. M. GALLARD ne souhaite pas avoir cette fonction.

Le Maire demande à M. Gérard BOUTHIER, troisième adjoint au maire, s'il prendra la fonction de délégué suppléant. M. BOUTHIER accepte cette fonction. Il précise par contre qu'il ne sera pas disponible pour participer à des réunions communautaires qui auraient lieu les mardis.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il aimerait s'impliquer plus particulièrement sur les projets communautaires économiques et environnementaux.